



VOLUME XVII.—No 19.

OTTAWA, ONT., FEVRIER 1916

Abonnement, \$1.00 par an

L'âge d'un membre constitue une condition essentielle de son contrat d'assurance; la preuve de l'âge doit être fournie avant le paiement de la police

La Question Bilingue

La situation.-- Révoltés? -- La paix règne!

Si le ridicule pouvait tuer au Canada, comme il tue dans les pays qui n'ont pas encore banni de leurs parlements, de leurs tribunaux et de leur opinion publique, le bon sens et la logique, il y a longtemps que la question scolaire ontarienne aurait eu de royales funérailles. Le malaise persiste, la persécution s'intensifie, la situation s'aggrave. Il s'établit un contraste plus frappant et plus cynique de jour en jour, entre les évocations aux principes de liberté, de justice et de loyauté et le régime de tyrannie oppressive et barbare; entre les appels à l'union, à l'entente, à l'harmonie et les actes fomentateurs de discorde et de querelles dangereuses. La paix nationale est fortement compromise. A tout esprit observateur, il est évident que la réaction qui s'annonce, pour le jour où la race française perdra patience en face d'une majorité au fanatisme effervescent et à l'arrogance phénoménale, sera terrible. Politiciens et publicistes trembleraient déjà d'épouvante à la perspective d'une implacable guerre de race, s'ils ne concentraient toute leur énergie à se boucher les yeux pour ne rien voir. Voudraient-ils d'ailleurs faire machine en arrière pour éviter le cataclysme, que l'élan donné et la vitesse acquise ne seraient pas faciles à comprimer. Imposer un frein à l'évolution rapide des sentiments d'antipathie croissante et d'hostilité manifeste entre Canadiens de langue anglaise et de langue française, ce serait, de la part de nos hommes publics, confesser la faillite monumentale de leur politique opportuniste dans ses principes, fuyante et molle dans ses méthodes, mesquine et sans scrupule dans son objet et dans sa fin. Or, s'il est un trait caractéristique des politiciens de tous les temps et de tous les pays, c'est bien leur prudence à ne pas répudier leur passé et leur persévérance aveugle ou orgueilleuse dans les erreurs, illusions ou utopies les plus grossières.

Il ne faut pas faire au gouvernement de l'Ontario l'injure de croire qu'il est encore de bonne foi dans son attitude à l'endroit des écoles bilingues. Depuis longtemps, les gouvernants savent que le fameux règlement XVII est inconstitutionnel, illégal, injuste, maladroit, impolitique. Mais, ils ont l'outrecuidance d'estimer qu'il serait contraire à leur dignité de renier cette ordonnance malencontreuse. A leur sentiment, les persécutés doivent, pour leur éviter une humiliation ou pour les sortir d'une impasse, subir leur sort. Il faut une victime expiatoire. La raison du plus fort est toujours la meilleure. Peu importe que la minorité française soit ou ne soit pas dans son droit. Un

gouvernement ne pouvant ni se tromper, ni s'avouer coupable, ni se dire battu, l'agneau doit consentir à se laisser manger pour sauver l'honneur et la réputation de messire loup. Que si ce raisonnement ne semble guère probant aux parents dépouillés de leurs droits les plus sacrés, c'est qu'ils sont des récalcitrants et des toqués. La politique a ses exigences. Pour aplanir les difficultés, il faut avoir recours à la diplomatie; l'intransigeance met partout le gâchis. Au lieu de s'employer à embêter le parti au pouvoir, les Canadiens-français devraient s'évertuer à gagner ses bonnes grâces par une soumission complète, aimante et douce aux décrets persécuteurs. Vaincu par la magnanimité de sa victime, le gouvernement verserait alors des larmes de tendresse sur le sort des écoles bilingues et rétablirait l'ordre dans la justice et le droit.....

Tels sont les sophismes des politiciens de carrière et les discours des partisans de l'aplatissement. Mais le peuple resté réfractaire à ces théories suintant l'asservissement et la lâcheté. Il n'est pas disposé à signer sa propre déchéance. On l'attaque, il se défend. Si le gouvernement s'est toujours enfoncé davantage dans le pétrin du bilinguisme, depuis quatre ans, malgré les conseils, avertissements et prières de ses véritables amis, qu'il en sorte maintenant avec franchise et droiture au lieu de refaire sa réputation aux dépens des Canadiens-français, de leur langue et de l'éducation de leurs enfants. Se prêter à ce jeu serait, de la part de la race française, s'avouer mûre pour l'esclavage.

S'il y avait, dans la question bilingue, du pour et du contre, on pourrait ne pas juger avec trop de sévérité la persévérance obstinée du pouvoir ontarien dans son erreur et dans sa tyrannie. Mais, tandis que la série des arguments de toutes sortes qui militent en faveur du bilinguisme s'allonge constamment, arguments tirés du mérite même de la question, empruntés à l'histoire ou extraits de la jurisprudence, du droit naturel et de la loi internationale, on est encore à attendre l'exposé d'un seul motif sérieux justifiant ou expliquant l'ostracisme du français de l'enseignement. Le gouvernement a tellement été écrasé sous l'avalanche des mémoires et plaidoyers dressés contre son fameux règlement XVII, qu'il n'a pas même essayé de défendre son œuvre. Il a cru plus habile d'avoir recours au mensonge: lui et ses organes ont déclaré à tout venant que les Canadiens-français ne comprenaient pas l'ordonnance du Ministère de l'Éducation, que l'objet de la politique du gouvernement était de perfectionner et non d'abolir l'enseignement du français, que la minorité ontarienne était fanatisée au point de ne pas vouloir apprendre l'anglais. A-t-on jamais vu tant de perfidie mêlée à tant de mépris de la vérité? La tactique était plus adroite que droite; mais elle a réussi quand même, parce que l'opinion anglaise, dans l'ignorance complète où elle est de la langue française, est à la merci complète de journaux qui la travaillent comme bon leur semble.

Ce qu'est aujourd'hui la situation des écoles bilingues de l'Ontario, le voici: dans toute la province, le français est enseigné comme par le passé et la loi injuste est restée lettre morte, malgré le zèle mis par le

gouvernement à la faire respecter. A Ottawa, les écoles franco-catholiques n'ont dû leur fonctionnement normal qu'aux sacrifices volontaires des citoyens de langue française; au dehors d'Ottawa, les écoles récalcitrantes ont perdu les octrois de l'Etat, mais trouvent le moyen d'équilibrer quand même leur budget. Dans la capitale du Canada, à deux pas du parlement où l'on parle tant de liberté, de justice et de *fair play*, les parents, le personnel enseignant, et toute la population française sont obligés de se saigner à blanc pour que les enfants reçoivent les bienfaits d'une éducation conforme à la doctrine catholique et à la constitution du dualisme canadien. Chose révoltante, tandis que la minorité fait de continuels sacrifices pour disputer ses écoles à l'anglicisation brutale, ses taxes scolaires restent improductives entre les mains d'une commission inconstitutionnelle. Le gouvernement veut nous prendre par la famine. Comme la crise économique ne le seconde pas assez vite, il nous vole notre argent pour nous amener à composition. Avec un peu plus de psychologie, il saurait que les tentatives d'intimidation ou les abus d'oppression ne font que stimuler le courage et la résistance des âmes fortes. Il prend du temps à nous connaître!

L'aventure de l'école Guigues était pourtant propre à dessiller les yeux les plus obstinément fermés. Il a suffi d'un simple mouvement d'impatience de quelques mères canadiennes-françaises pour déloger le gouvernement d'une école. On a crié au scandale, on a menacé les révoltés de la prison, on a dit devoir répondre à la violence par la violence. C'était pour la frime. Pour la première fois, le gouvernement a compris que la patience du peuple était à bout et que la colère commençait à monter; aussi a-t-il jugé prudent de retraiter sans tambours ni trompettes. S'il a la témérité de revenir à la charge, il portera toute la responsabilité de l'émeute qui pourra en résulter. Encore une fois: les Canadiens-français sont bien décidés à défendre leurs écoles!

Qu'on les taxe de révoltés, cela ne leur fait ni chaud ni froid. La Patrie canadienne n'a jamais compté de citoyens plus respectueux de l'autorité. Mais, si l'obéissance à l'autorité est une vertu quand il s'agit de l'ordre dans la société, elle est une lâcheté lorsqu'il s'agit de consommer une iniquité.

Révoltés, les chrétiens des premiers siècles de l'Eglise, qui enfreignaient la loi de Rome, pour obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Révoltés, les célèbres Faucheurs polonais, qui ont cherché, à maintes reprises, de reconquérir leur liberté nationale, contre des voisins aussi rapaces que cruels.

Révoltés, les Vendéens, qui tachèrent de secouer le joug de la Révolution régicide, pour rendre à la France la monarchie qui avait fait sa grandeur sous Charles VII, Henri IV, Louis XIV, et la foi religieuse qui lui avait mérité le titre de fille aînée de l'Eglise sous Clovis, Charlemagne et Saint Louis.

Révoltés, les Irlandais, qui ont pris maintes fois les armes pour se soustraire à un régime inique.

Révoltés, nous le sommes, en effet; mais nous sommes les révoltés de la justice contre l'injustice, de la liberté contre l'esclavage, de la loyauté contre la duplicité, de la franchise contre le mensonge, de la droiture contre l'infamie. Notre révolte est de celles qui servent les intérêts de la Patrie. Nos ennemis, au contraire, sont en rupture de ban avec l'histoire et avec les principes, qui, seuls, peuvent assurer au pays la paix, la grandeur et la prospérité.

Dans notre révolte, contrairement aux Orangistes de Carson, nous n'allons pas chercher des armes en Allemagne. C'est par des moyens britanniques que nous défendons nos droits de citoyens britanniques. Voilà un titre que nous n'avons pas volé; il nous a été imposé. Lentement, nous avons appris à l'aimer, parce que nous avons cru qu'il serait la sauvegarde de nos droits. Ce titre, nous allons le défendre contre le jingoïsme colonial en train de faire une nouvelle souillure au drapeau britannique.

Notre mot d'ordre, dans cette nouvelle phase de la lutte autour du bilinguisme, nous allons le chercher, en français, sur la couronne même du Roi: "Dieu et mon Droit."

Le ministre suppléant de l'Education déclarait récemment, à Toronto, pour se payer la tête de ses concitoyens anglais ou pour insulter à nouveau les Canadiens-français, que tout fonctionnait normalement, à la satisfaction du gouvernement, dans les écoles bilingues d'Ottawa. Cette phrase a une frappante ressemblance avec le mot

cynique du général Sébastiani: "L'ordre règne à Varsovie." A l'heure où le ministre russe prononçait cette parole à la chambre, l'ordre régnait, en effet, dans la malheureuse capitale polonaise, mais c'étaient l'ordre et le silence de la stupeur faisant suite à un carnage épouvantable. A Ottawa, la paix règnerait sur la consommation de la plus basse ignominie des temps modernes, si la minorité française n'avait pas fait des efforts inouïs pour échapper au talon archi-prussien du gouvernement ontarien.

L'histoire s'écrit. Dans un siècle, elle fera la même part aux champions du bilinguisme qu'aux défenseurs de nos libertés constitutionnelles. Les uns et les autres apparaîtront, dans un rayon de lumière glorieuse, comme les véritables agents de notre survivance nationale et comme les incontestables conservateurs de la Patrie. Car le Canada sera bilingue ou ne sera pas du tout. Il est trop tard pour dénationaliser les Canadiens-français. Toutes les tentatives assimilatrices ou dominatrices ont avorté lorsque la race était encore jeune, faible, inexpérimentée. Sans vouloir troubler la quiétude de personne, la population franco-canadienne est aujourd'hui en état de parler haut et ferme. On ferait bien de ne pas l'oublier. Elle forme le groupe ethnique le plus nombreux et le plus uni de la Confédération. Que si cette situation de vie nationale bilingue n'a pas l'heur de plaire à certaine population anglaise, qu'elle retransporte ses pénates au-delà des mers, dans les Iles Britanniques, restées pour elle l'unique patrie, le seul véritable "home." Quant à nous, Canadiens-français, n'ayant pas le luxe de posséder une patrie au-delà de l'Océan, force nous est de grandir comme peuple, dans la crainte de Dieu, dans le respect de nos traditions, dans la conservation de notre langue, au Canada "notre pays, nos amours!"

Il n'y a pas de loi contre le droit.

La libre gestion de nos taxes scolaires nous appartient.

Ce que nous avons, nous le tenons.

CHARLES LECLERC.

N.B.—Au moment où nous allons sous presse, toutes les écoles bilingues d'Ottawa sont fermées et 4,300 enfants sont dans la rue. Le gouvernement récolte ce qu'il a semé. Triste paix que celle-là!

CHRONIQUE MEDICALE

La fièvre typhoïde.

La fièvre typhoïde est une maladie grave et difficile à caractériser au début. Après quelques jours de malaise général, — frissons, maux de tête, perte de l'appétit, fièvre, ballonnement du ventre, saignements de nez, — le ventre est douloureux, la diarrhée constante. A partir de ce moment trois périodes de sept jours chacune se succèdent. Pendant la première période, la fièvre est intense. Durant la deuxième, le délire survient et des taches roses apparaissent sur la peau du ventre; les selles renferment parfois du sang. Dans la troisième période, tous les symptômes diminuent si le malade doit guérir, mais augmentent, s'il doit succomber; au vingt et unième jour, on sait à quoi s'en tenir sur l'issue de la maladie.

La fièvre typhoïde est due à la présence d'un microbe dans l'intestin. Elle se propage le plus souvent par l'eau contaminée. Elle frappe surtout les êtres jeunes, déprimés, surmenés. Ce sont les microbes qui empoisonnent graduellement l'organisme avec leurs redoutables toxines.

Dans le traitement de la fièvre typhoïde, l'hygiène joue un grand rôle. Il faut au malade une chambre spacieuse, propre, claire, bien ventilée: pas de rideaux, ni de

tapis, ni d'objets inutiles. Le malade doit être changé de lit deux fois par jour. Il faut couper les cheveux, laver la bouche avec une solution de chlorate de potasse. Les déjections doivent être reçues dans un vase contenant un désinfectant. Les linges souillés doivent être plongés dans une solution de sulfate de cuivre avant d'être envoyés à la lessive.

La mort dans la fièvre typhoïde a lieu par excès de fièvre, surintoxication, paralysie du cœur, hémorragies profuses, perforation de l'intestin, complications pneumonique, cérébrale, rénale ou péri-cardique. La clef du pronostic est dans le pouls, bien plus que dans la température. Mais le pouls et le thermomètre sont les deux juges qui prononcent le mot: guérison.

Une fois la fièvre guérie, reste la convalescence, qui constitue presque une maladie nouvelle. L'économie sort, en effet, toujours très amoindrie de l'infection typhoïde; il lui reste des prédispositions morbides remarquables, qui tiennent aux modifications imprimées par les toxines aux tissus et aux organes. Que de lésions cardiaques, rénales, hépatiques, écloses longtemps après une fièvre typhoïde, ne sont que des manifestations tardives et larvées de l'infection, dont l'écho retentit, à longue échéance, dans l'organisme!

Il importe donc que le malade soit d'une prudence extrême, refasse ses forces peu à peu, et suive durant près de deux ans, un régime reconstituant et réparateur.

LE PRÉVOYANT

publié par
L'Union St-Joseph du Canada
A OTTAWA
Angle des rues Dalhousie et York
Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Aux membres de l'Union
St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles aux diverses caisses de la Société sont dues et payables le premier jour de chaque mois.

Le fait de payer la contribution mensuelle après le premier jour du mois, pourvu que ce soit avant le 15, n'affecte pas le droit aux bénéfices en maladie. Mais un membre qui paie sa contribution après le 15e jour du mois perd tous ses droits aux bénéfices pour un temps égal à celui qui s'est écoulé depuis le 1er du mois jusqu'à la date où il a payé ses redevances.

Tout membre qui n'a pas payé ses contributions mensuelles avant l'expiration de trente jours de délai après échéance des dites contributions sera par le fait même suspendu. Il sera rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension s'il ne s'est pas fait réintégré conformément à la Constitution.

Il est loisible à l'Exécutif de réintégrer tout sociétaire arriéré de moins de 12 mois, pourvu que tel sociétaire se soumette aux conditions arrêtées par l'Exécutif pour remise de la police en vigueur.

Notes.

Le Conseil local de St-Boniface du Manitoba de l'Union St-Joseph du Canada a souscrit la somme de \$50.00 pour la cause bilingue ontarienne.

Le Conseil local de Cornwall No 25 a souscrit \$25.00 pour les "blessés" ontariens.

Nous félicitons ces deux conseils de leur générosité et de leur patriotisme.

Il y a eu belle assemblée de l'Union St-Joseph du Canada à l'Islet, le 22 novembre dernier, sous la présidence de M. J.-P.-A. Caron. L'organisateur J.-G.-H. Tessier a parlé du Centin Collégial, et M. le notaire Boisvert a fait un éloquent discours sur la mutualité. Les réunions de cette nature sont propres à donner de l'enthousiasme aux membres de la société. Nous les encourageons fortement et nous remercions les hommes de profession qui mettent leur talent et leur éloquence au service de notre belle société.

Année 1915

Résumé des opérations de la Société

RECETTES

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| Caisse d'assurance..... | \$299,367.66 |
| Caisse de secours..... | 111,664.98 |
| Caisse d'administration..... | 96,506.43 |
| Fonds de réserve..... | 46,118.15 |
| Centin Collégial..... | 423.86 |
| Total..... | \$554,081.08 |
| Actif au Grand-Livre le 1er jan. 1915 | 1,141,749.29 |
| Total..... | \$1,695,830.37 |

DEBOURSES

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| CAISSE D'ASSURANCE: | |
| Décès..... | \$181,151.75 |
| Invalidité..... | 5,023.20 |
| Vieil âge..... | 23,115.10 |
| Rachats..... | 3,830.00 |
| | \$213,120.05 |
| CAISSE DE SECOURS: | |
| Bénéfices en maladie..... | \$109,405.62 |
| Décès d'épouses..... | 9,650.00 |
| | \$119,055.62 |
| CAISSE D'ADMINISTRATION: | |
| Propagande (total)..... | \$ 20,449.39 |
| Direction..... | 6,281.73 |
| 6% et 4% aux succursales..... | 28,037.77 |
| Salaires des employés..... | 13,655.45 |
| Loyer..... | 1,800.00 |
| Impressions et papeterie..... | 1,557.29 |
| Frais de port..... | 2,704.94 |
| Prévoyant..... | 3,347.42 |
| Audition..... | 1,737.62 |
| Taxe aux districts..... | 2,773.40 |
| Travail spécial..... | 1,200.00 |
| Evaluation des polices..... | 1,875.00 |
| Inspection..... | 636.40 |
| Nécessaire de bureau..... | 263.33 |
| Polices et certificats..... | 222.20 |
| Frais de réception..... | 235.35 |
| Services légaux..... | 233.15 |
| Profits et pertes..... | 628.94 |
| Divers..... | 257.83 |
| | \$87,897.21 |
| Fonds de réserve..... | \$7,066.97 |
| Centin Collégial..... | 411.65 |
| Total..... | \$427,551.50 |
| Actif au Grand Livre le 31 déc. 1915. | 1,268,278.87 |
| | \$1,695,830.37 |

Surplus de l'année, 126,529.58.

AVIS AUX AGENTS

A cause du nouveau concours, qui a commencé le 15 novembre 1915 et se terminera le 15 mai 1916, tous les contrats présents et passés sont résiliés. Les agents de la Société doivent tous, dorénavant et jusqu'à nouvel ordre, se conformer aux conditions du concours, puis recevoir commissions et primes de ce concours.

L'admission d'un nouveau membre donne droit à l'agent, lorsque ce membre a payé 3 mois de contribution à la Société, de recevoir une commission de \$2.00.

De plus, pour tout membre admis, l'agent a droit à deux chances de tirage sur les primes de \$200, \$100, \$50, \$20, \$10, etc.

Que nos agents se mettent à l'œuvre, et ils trouveront ce concours très profitable.

Une belle lettre de Sa Grandeur Mgr J. O. Routhier

Ottawa, janvier 1916.

A Monsieur le Président général et Messieurs les Directeurs de l'Union St-Joseph du Canada.

Le vicaire général et le chapelain général de l'Union St-Joseph est heureux de pouvoir arriver au dernier jour de janvier 1916 pour offrir à l'Exécutif ses remerciements pour les vœux et les bons souhaits que la toujours chère Union forme pour le pauvre et indigne chapelain général. Que Dieu vous bénisse pour votre piété filiale envers le chapelain. Que Dieu vous garde bien des années de prospérité pour votre société et vos familles dans le chemin de l'honneur et que dans vos vieux jours elles vous réjouissent par leur dévouement et leur amour.

Pour vous tous, membres de l'Exécutif, soyez toujours les hommes fidèles à la mission que Dieu vous a confiée pour la bonne gouverne de la société. Nourrissez vos cœurs par la religion, vivant en harmonie avec tous ceux qui vous entourent sans rien sacrifier de vos principes et en prenant une large part du progrès matériel si cher à notre siècle. Pour cela, rappelons-nous que c'est surtout par la force morale que l'on est véritablement fort et que cette force n'existe pas en dehors de la justice et de la vérité.

J'aime beaucoup l'Union St-Joseph, parce qu'elle est canadienne, parce qu'elle est catholique, que tous les membres ne sont admis que parce qu'ils sont des catholiques pratiquants. La religion catholique est une religion d'amour et tous les enfants de cette sainte religion doivent toujours dire à Notre-Seigneur: "Vous savez, Seigneur, que je vous aime." Les membres de la société St-Joseph sont pour moi des éducateurs — aimant tous les membres d'un amour quasi divin, amour qui va jusqu'au dévouement le plus grand et au sacrifice.

Inutile de vous dire combien je vous remercie pour votre bon travail à la prospérité de la Société. Soyez toujours la société modèle. Qu'il n'y ait pas de spéculateurs parmi vous, gardez votre belle réputation. Je vous assure que je prie toujours avec ardeur pour réaliser les rêves que je forme pour la Société.

Vive l'Union St-Joseph et son Exécutif.

J. O. ROUTHIER, V.G.,
Chaplain.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

du Conseil Notre-Dame

Le Conseil Notre-Dame d'Ottawa de l'Union St-Joseph du Canada a eu son assemblée générale annuelle, le 18 janvier au soir, au Monument National. Au dire du "Droit" cette assemblée a été l'une des plus belles dont fasse mention l'histoire de la Société. Voici d'ailleurs l'appréciation de l'organe attitré des Canadiens-français de l'Ontario:

"Non seulement les rapports des officiers ont démontré un progrès matériel surprenant, non seulement ils ont prouvé l'efficacité de la protection accordée à tous les membres, et la puissance de la petite économie, mais, encore et surtout on a démontré que, dans l'Union St-Joseph, malgré quelques parasites qui font tache, on sait se mêler au grand mouvement national et donner au besoin un bon coup d'épaule.

"Les résolutions adoptées pour protester contre l'usurpation des droits sacrés des parents, les secours que l'on a votés pour aider la résistance, l'approbation enthousiaste et unanime que l'on a donnée aux mères de familles qui ont eu l'admirable courage de défendre leurs enfants, dans un siècle et dans un temps où les tendances à l'effacement sont si prononcées, sont autant de preuves que dans l'Union St-Joseph du Canada on peut compter sur une puissance qui résistera aux persécutions contre le français, contre le droit et la justice. On peut être assuré que dans ses rangs on trouvera toujours une légion d'hommes au cœur généreux et patriote qui seront toujours fiers de mettre leurs talents et leurs aptitudes au service des bonnes causes."

La note patriotique a été dominante, tant dans les discours que dans les résolutions adoptées à l'unanimité des voix au sujet de la question bilingue. Le Président, M. le Dr R.-H. Parent, a insisté sur le fait que tous avaient le droit de manifester leur approbation ou leur dissentiment au sujet de ces résolutions; mais il n'y a pas eu une seule voix discordante, pas même celle de M. C.-S.-O. Boudreault qui était dans la salle, et qui, appelé à porter la parole, a cru prudent de garder le silence et de ne pas s'exposer à avoir la partie chaude, en répétant, au milieu de bons patriotes, les accusations blessantes et les insinuations révoltantes de ses articles hystériques, à la presse anglo-protestante. Car, cet ex-président de

l'Association d'Education et cet ex-membre de l'Exécutif de l'Union St-Joseph a trouvé un moyen nouveau de servir les intérêts de la cause nationale: vilipender nos têtes dirigeantes et discréditer nos œuvres les plus belles dans la presse anglaise. Les temps changent, et les hommes aussi!

Voici le texte des deux résolutions adoptées.

A. Résolu, sur proposition de M. Hercule Pinard, secondé par M. J.-A. Blais, que le Conseil Notre-Dame verse la somme de \$100 pour venir en aide, aux institutrices de l'école Guigues, telle somme devant être soustraite par versements, puis remboursée au Conseil, lorsque les salaires injustement retenus auront été remis aux institutrices.

B. Proposé par M. Charles Leclerc, secondé par M. Albert Pinard, et adopté unanimement:

Attendu que l'Union St-Joseph du Canada a pour mission, d'après sa constitution: "de travailler au maintien et à la propagation de la langue française, de même qu'à la consolidation de nos institutions nationales, civiles ou religieuses";

Attendu que la Société, par l'entremise de son Conseil fédéral, de son Exécutif, de ses conseils locaux et de son organe officiel, a toujours pris une part active à la lutte qui se poursuit autour du Bilinguisme dans l'Ontario;

Le Conseil local Notre-Dame d'Ottawa, à titre du plus gros groupement de membres de l'Union St-Joseph du Canada et à cause de l'acuité sans cesse croissante de la lutte scolaire ontarienne, désire déclarer de nouveau:

10.—Que le Règlement XVII du Ministère d'Education d'Ontario est attentatoire aux droits les plus sacrés et les plus intangibles des Canadiens-français de la province.

20.—Que la volonté ferme de la population française est de conserver aux écoles franco-catholiques leur caractère bilingue, et d'apprendre aux enfants les deux langues officielles du pays.

30.—Que les Canadiens-français de la capitale regardent comme un déni de justice la main-mise du gouvernement de l'Ontario sur leurs écoles.

40.—Que les membres de l'Union St-Joseph du Canada félicitent les mères françaises de la bravoure énergique avec laquelle elles ont pris possession de l'école Guigues, pour la soustraire au

contrôle d'une commission inconstitutionnelle, et pour permettre aux enfants de recevoir l'éducation que les parents veulent qu'ils reçoivent.

50.—Que la minorité ontarienne continue sa confiance au clergé canadien-français, à l'Association d'Education et à la Commission scolaire issue du suffrage populaire.

60.—Que le Conseil No 1 prie l'Exécutif de bien vouloir verser, au nom de la société en général, une contribution à la cause scolaire, puisque toute initiative qu'il prendrait pour venir en aide à nos écoles recevrait l'approbation la plus enthousiaste de tous les membres.

70.—Que le Conseil Notre-Dame, au nom de ses 1,800 membres, tous contribuables et électeurs de la ville d'Ottawa, demande au gouvernement de l'Ontario de faire en sorte que les instituteurs canadiens-français, dont le seul tort est d'enseigner les deux langues officielles du Canada et d'obéir aux instructions expresses des parents, reçoivent le salaire auquel ils ont droit.

D'intéressants discours ont été prononcés. M. Albert Pinard, député, a félicité ses compatriotes de rester fermes dans la défense de leurs droits. La St-Joseph, a-t-il déclaré, reste fidèle à sa devise et à son passé en jouant un rôle actif dans la lutte scolaire. S'il est beau de faire de l'assurance-vie, il est encore plus beau de faire du patriotisme pratique.

M. Charles Leclerc a fait observer qu'il ne fallait jamais négliger une occasion de manifester à la population anglaise, pour son éducation, et à la population française pour son édification, le sentiment véritable qui anime la minorité ontarienne. Il faut par cette propagande raisonnée faire contrepoids aux manœuvres odieuses de ceux qui cherchent à faire croire que les Canadiens-français n'ont pas de griefs sérieux. La vérité est que la minorité ontarienne souffre un martyre et a une confiance absolue en l'Association d'Education. Monsieur Leclerc a ensuite fait un appel en faveur du Centin Collégial, destiné à nous préparer des défenseurs plus compétents, plus sérieux et plus consciencieux que nos politiciens d'aujourd'hui.

M. Alexandre Grenon a surtout traité des événements qui se sont déroulés à l'école Guigues et a félicité les mères canadiennes de leur énergique patriotisme. Ces femmes courageuses et dignes ont l'admiration de toute la race. Si les mères canadiennes-françaises ont de nombreux enfants, ce n'est pas une raison pour que le gouvernement les leur vole sans qu'elles les défendent, comme les lionnes.

Il nous fait plaisir de donner, dans son texte le discours de M. le Dr R.-H. Parent:

"Si j'ai bonne mémoire, il y a déjà plus de six ans que j'occupe la position de Président du plus beau conseil local de l'Union St-Joseph du Canada. J'ai alors accepté cet honneur, qui comporte des responsabilités et des devoirs, parce que j'estimais que tout citoyen devait se rendre utile à ses semblables, comme tout catholique devait servir les intérêts de sa religion et comme tout patriote devait contribuer à la grandeur et au progrès de sa Patrie. Durant ces six années de présidence, j'ai été récompensé au centuple des légers sacrifices de temps et d'énergie que j'ai faits pour notre belle société; j'en ai été récompensé parce que, au milieu de nos luttes et tracasseries de toute sorte, c'était toujours reposant et réconfortant pour moi, chaque mercredi soir, de passer des heures de douce camaraderie dans les assemblées du bureau de Direction du conseil local Notre-Dame de la St-Joseph. Là, on travaille dans la concorde et l'harmonie à la bonne administration d'une mutualité que nous voulons puissante et progressive pour l'avantage de ses membres et pour le relèvement social de notre nationalité.

Les chiffres contenus dans les rapports du receveur et du trésorier vous donneront une idée du travail accompli par notre Conseil durant 1915. Par le montant payé en bénéfices de mortalité ou de décès, il est facile de constater que la St-Joseph, dans Notre-Dame d'Ottawa, soustrait une foule considérable de veuves, d'orphelins et de malades à la gêne ou à la misère.

Mais il est regrettable de voir que l'effectif du Conseil tend à diminuer d'une manière sensible. Nous ne sommes guère que 1,745 membres à l'heure actuelle, tandis que nous étions 1,845 lors de la célébration des noces d'or de la Société, en juin 1913. Cette diminution a son explication dans la crise économique que traverse le pays, crise qui s'est fait cruellement sentir chez toutes les sociétés mutuelles. Nous faisons tout en notre possible pour empêcher les radiations de se produire. Mais il en survient toujours quand même, et le recrutement n'est pas assez actif pour y faire contrepoids.

A mon sens, la question la plus importante qui mérite votre attention ce soir, est celle des moyens à prendre pour promouvoir la propagande. Notre Conseil ne doit pas marcher à reculons. Il faut combler les vides des radiations par de nouvelles recrues. L'enrôlement est à l'ordre du jour. Mais s'il est bon d'enrôler des soldats pour aller lutter contre la barbarie en Europe, il n'est pas mauvais d'enrôler des mutualistes pour lutter contre le paupérisme et ses misères, au Canada, à Ottawa principalement. La Société et le Conseil No 1 ont besoin du concours de toutes les énergies dans ce

travail de propagande. Il faut que tous les membres mettent l'épaulé à la roue pour le bien commun. Je vous invite donc, chers confrères, à discuter la question avec soin, de manière à adopter un plan nouveau et pratique pour augmenter notre effectif.

Au sujet du Centin Collégial, les recettes du Conseil en 1915 n'ont été que de \$47.73. Je vous demande d'encourager davantage cette œuvre, et de prier vos amis d'y souscrire. Un sou par mois, c'est bien peu. Si tout le monde payait ce sou, la Société pourrait faire instruire 30 jeunes gens, qui plus tard défendraient la race et travailleraient pour la St-Joseph.

Quant aux résolutions que vous avez adoptées, je vous en félicite de tout cœur. Vous avez fait là un beau geste. Personne n'ignore que je suis conservateur; mais je suis avant tout Canadien-français, et je dis que le gouvernement devrait cesser sa persécution envers nos écoles. Bien que payant nos taxes scolaires, nous sommes obligés de nous cotiser entre nous pour soutenir nos écoles. Cette situation doit cesser.

En terminant, je suis persuadé que cette assemblée, comme celle de l'an dernier, sera à l'honneur de notre race et de notre Société par l'esprit de courtoisie française qui va marquer ses délibérations. Dans cette espérance, je remercie mes collègues de leur travail dévoué de 1915, et vous, Messieurs, de la confiance que vous aviez mise en moi, et dont j'ai tâché de rester digne."

Inutile de dire que ce discours de M. le Dr R.-H. Parent a été accueilli par force applaudissements.

Monsieur le secrétaire-receveur, Eugène Labelle, a présenté le rapport suivant:

"Ton rapport tu feras
A l'assemblée annuelle humblement."

Voilà pour moi le onzième commandement que je me garde bien d'enfreindre. S'il n'a pas été écrit sur les tables de pierre de la loi mosaïque, il n'en est pas moins gravé profondément dans mon esprit. Il est gravé d'abord parce que je sais que l'obéissance à ce précepte est nécessaire à la conservation de la position que je tiens de vous et qui me permet de subvenir aux besoins de ma famille; ensuite parce que par habitude, puisque voilà neuf fois que je vous présente un rapport annuel, c'est devenu un besoin pour moi que de venir vous faire une confession générale au moins en janvier humblement. C'est une confession qui ne me coûte guère, parce que, contrairement au moment où je me présente au tribunal de la pénitence, lorsqu'il s'agit du tribunal du Conseil Notre-Dame de l'Union St-Joseph du Canada, je puis, à l'instar du pharisien de l'Evangile, mais avec plus de raison que lui, me louer d'être d'une blancheur immaculée!

En effet, Messieurs, depuis 9 ans que j'occupe la charge de secrétaire-receveur, je m'en acquitte au meilleur de mes connaissances. "Vanter par soi-même ou par son Curé..." cela ne vaut guère, serait-on peut-être tenté de dire. Mais, d'un autre côté, une fausse modestie pourrait vous mettre sous l'impression que je fais mon travail vaillamment, sans zèle et sans effort. Or, j'aime mieux pécher par excès de franchise que par excès de timidité. Et, je veux que vous puissiez juger en connaissance de cause si j'ai été digne de votre confiance et si j'ai bien servi vos intérêts et les intérêts de la Société.

Pour rendre à chacun son dû, je puis réclamer ma part des progrès accomplis par le premier conseil de l'Union St-Joseph du Canada. Non pas que le Bureau de Direction n'ait pas toujours donné aux affaires une direction sage et éclairée; mais, le poste de secrétaire-receveur étant le plus important, le gros de la besogne est constamment resté sur mes épaules. Contrairement à Atlas, géant mythologique portant le Ciel, je n'ai pas fléchi sous le fardeau... Si, d'ailleurs, mon épine dorsale ou mes reins avaient subi un épuisement quelconque, j'avais près de moi un médecin qui se ferait fait un plaisir—moyennant finance—de rétablir mes forces et ma santé.

Il va me falloir nécessairement avoir recours à l'éloquence terme mais convaincante des chiffres pour vous rendre un compte exact du travail du Bureau de Direction et de mon travail propre. Je réclame donc votre indulgence; et je vais tâcher d'être le moins endormant possible. Ça fait quinze jours que je prépare le présent rapport; vous y trouverez comme moi un chef-d'œuvre littéraire propre à vous compenser de la lourdeur des chiffres et statistiques: les fleurs de rhétorique nombreuses et parfumées vous feront oublier l'hiver rigoureux pour vous faire vivre quelques heures d'inexprimable plaisir artistique.

Lorsque l'on m'a confié la perception du Conseil No 1, en 1906, l'effectif de la succursale était de 1600 membres, tandis qu'il est aujourd'hui de 1,738. Apparemment, ce n'est qu'une augmentation de 138 membres, mais en réalité, le travail de recrutement a été plus actif que cela. Seulement, le Conseil a souffert de la création d'autres succursales dans les autres paroisses de la ville et dans les environs. Lors de la formation du seul conseil de Ste-Anne, comme je le faisais observer l'an dernier, nous avons perdu, d'un seul coup, 250 membres. Le même fait s'est reproduit lorsqu'ont été établis les conseils de St-François d'Assises, de St-Charles de Clarkstown, de St-Joseph de Hull et autres. On doit en conclure qu'il est encore beau que, sous les circonstances, notre effectif n'ait pas subi de diminution. Si nous n'avons pas bénéficié longtemps de notre ardeur au recrutement, il nous reste la consolation d'avoir contribué à l'avancement général de la Société, par la création d'autres succursales dans Ottawa.

Il y a la question des radiations. Nous avons eu 109 rayés en 1915. C'est une moyenne de 9 par mois. Si l'on tient compte de l'effectif du conseil, cela fait une moyenne annuelle de radiation de 6 pour cent. Cela compare avantageusement avec la moyenne générale de la Société, qui a été de 9 pour cent à peu près en 1915. En d'autres termes, sur 27,898 membres, l'Exécutif en a perdu 2,751; sur 1,785 membres, au début de 1915, le Conseil No 1 en a perdu 109. Les autres sociétés n'obtiennent pas de meilleurs résultats: chez la plupart les radiations ont été, l'an dernier, de 8, 10, même 12 pour cent. Nous apportons beaucoup de soin à maintenir nos membres en règle. Pour vous donner une idée du travail effectif que nous faisons pour empêcher les radiations, je vous rappellerai qu'en 1906 la moyenne mensuelle des suspensions du conseil était de plus de 100 par mois. Elle a été réduite lentement mais constamment à 70, à 50 et elle n'est aujourd'hui que de 15 par mois. Nous ne négligeons ni notre temps ni notre énergie pour amener tous les membres à payer régulièrement leurs cotisations. Notre travail dans ce sens est rendu ingrat parce que grand nombre de sociétaires, qui pourtant ont le moyen de payer, s'en reposent sur nous pour les tenir en règle. Qu'on leur écrive, qu'on leur téléphone, ou qu'on les rencontre, ils répondent: "Oui, tenez-moi en règle, et je vais régler cela dans deux jours." Jours, semaines et mois se passent ainsi, car ces bonnes gens perdent vite, à cause de leurs occupations nombreuses sans doute, la mémoire. Ou bien encore, comme l'a dit LaFontaine, sur les ailes du temps, leurs promesses s'envolent....

Ce n'est pas une sinécure que de faire la perception, chaque mois, de près de \$3,000 en petits montants de 25 cts et

plus. Il faut délivrer les reçus, recevoir les plaintes de tout le monde, donner explications et renseignements sur mille et mille choses. On dira peut-être que pendant la moitié du mois, ça ne force guère. Il y a quand même de quoi chasser non seulement les mauvaises pensées, mais encore les bonnes. Les rares moments de loisir sont pris par toutes sortes de questions d'administration, de recrutement, de correspondance. Il ne faut pas oublier que l'an dernier, nous avons fait droit à 352 demandes de bénéficiaires en maladie. Cela fait bien des documents à passer et à repasser, bien des calculs à établir et à reviser, bien des chèques à préparer et à livrer. De plus, le Conseil compte 157 membres au dehors d'Ottawa, dont plusieurs aux Etats-Unis. Il faut leur écrire pour réclamer leurs contributions, et leur écrire encore pour leur retourner leurs livrets. Quand on a ensuite fait la besogne nécessitée par les assemblées, transferts, les changements de bénéficiaires et les décès, je vous assure qu'il ne reste pas de temps à gaspiller.

D'aucuns prétendent peut-être qu'il me reste toujours assez de temps pour courir une élection à l'échevinage et pour m'occuper du Conseil de Ville d'Ottawa. Je n'ai jamais cru et personne n'a jamais avancé qu'il y avait ou pouvait y avoir incompatibilité entre la charge de receveur de l'Union St-Joseph du Canada et la position d'échevin du Quartier By. Placé entre deux bottes de foin, l'âne de Buridan, ne pouvant se décider à préférer l'une à l'autre, s'est laissé mourir de faim. Pour moi, et j'espère que la comparaison ne scandalisera personne, j'avoue franchement que mon amour pour l'Union St-Joseph du Canada est de beaucoup supérieur à mon amour pour les questions municipales. Je sers les intérêts du Conseil Notre-Dame d'Ottawa; et ensuite je sers les intérêts des citoyens de Notre-Dame d'Ottawa au Conseil de Ville. Le seul reproche que l'on peut me faire c'est de profiter du peu d'influence que je puis avoir à l'Hôtel de Ville pour placer des membres de l'Union St-Joseph du Canada et pour les mettre en mesure de payer leurs contributions au Conseil No 1. Etant donné que je suis fidèle à ma première femme, le Conseil No 1, tout en faisant une cour assidue à ma seconde femme, la politique municipale, j'espère que vous me permettrez de pratiquer ce genre de polygamie, qui prouve que mon civisme va de pair avec mon esprit mutualiste.

En fait de recrutement, tout ce que nous avons pu faire, cette année, ça été d'enrôler 93 recrues. C'est un résultat très petit. J'ai bien peur que nous soyons obligés de recourir à la conscription. Mais vous le savez, messieurs, nous luttons contre des circonstances qui rendent le recrutement très difficile. A preuve que notre Conseil a fait mieux que bien d'autres, nous avons reçu une prime de \$25.00 de l'Exécutif, pour le concours de 1915.

Pour équilibrer notre budget, nous avons eu recours à des séances et euechre qui nous ont donné un bénéfice net de \$146.43. Malgré tout le travail que ces séances occasionnent, je crois qu'il faut les continuer parce que c'est une belle source de revenu. En outre, elles contribuent à annoncer la société.

Vous me pardonnez, messieurs, ce rapport un peu diffus, un peu long et un peu personnel. J'ai cru devoir le faire pour vous mettre bien au courant de ce qui se passe. Je remercie le bureau de direction du concours sage et éclairé qu'il m'a prêté durant l'année. Et je vous assure que je suis encore et toujours à votre disposition pour remplir cette charge à laquelle, depuis neuf ans, j'ai consacré tout mon temps et mon énergie.

M. O. Paquette, trésorier, a fait rapport des opérations financières du Conseil, démontrant que la caisse d'administration avait tout juste équilibré son budget durant l'année.

L'assemblée s'est terminée par les élections, sous la présidence de M. M. A. Ménard. Agissaient

comme scrutateurs: MM. R. Bé langer, J.-A. Parisien, O. Chartrand. Tous les mêmes officiers ont été réélus, à l'exception de M. H. Laperrière, censeur, remplacé par M. Frank Robert.

Au jour le jour

Conseil Ste-Anne d'Ottawa.

L'assemblée générale annuelle du Conseil Ste-Anne No 93 a eu lieu dans la salle paroissiale le 17 janvier au soir, sous la présidence de M. A.-E. Paquette. Les rapports des officiers ont convaincu les membres que l'administration avait été, durant l'année, sage et éclairée. Le Conseil n'a eu que 9 radiations, ce qui est une proportion assez minime.

Appelé à porter la parole, M. le Curé J.-A. Myrand a félicité le président de son dévouement à la Société, et a formulé à son endroit des vœux de bonne santé. Puis Monsieur l'abbé s'est déclaré de nouveau un admirateur de l'œuvre de l'Union St-Joseph. Au point de vue paroissial, la Société fait beaucoup de bien. Il a profité de la circonstance pour féliciter les échevins Gaulin et Labelle de leur élection, et pour les engager à travailler dans l'intérêt de la basse-ville et surtout de la paroisse Ste-Anne.

Ont aussi porté la parole MM. R.-H. Parent et Charles Leclerc. Le premier a dit que c'était toujours un plaisir pour lui que de rencontrer des membres de la Société, et il a fait un vigoureux plaidoyer en faveur du Centin Collégial. Le second a trouvé des paroles aimables à l'endroit des officiers du Conseil Ste-Anne, et a insisté sur le rôle social de la mutualité française et catholique. Après quelques paroles de Messieurs Hector Ménard et J.-M. Laframboise, puis des remerciements à l'assemblée de la part des échevins Gaulin et Labelle, les élections ont eu lieu sous la présidence de M. Charles Leclerc. On en trouvera le résultat dans une autre colonne. Le nouveau président, M. M.-A. Ménard, a remercié les membres de l'honneur qui lui était conféré. L'assemblée s'est terminée par un vote de reconnaissance aux officiers sortant de charge et surtout au président A.-E. Paquette, empêché par sa santé compromise, de s'occuper davantage des intérêts du Conseil.

ST-FRANCOIS D'ASSISES

L'assemblée annuelle du Conseil de St-François d'Assises de l'Union St-Joseph du Canada, No 94, a eu lieu le 17 janvier au soir, sous la présidence de M. Jos. Hudon. Celui-ci, dans ses observations, félicita

de leur bon travail, les membres du comité de radiation, ainsi que les visiteurs, MM. C. Bellefeuille et Louis Ouellette.

Le secrétaire, M. N. J. Lacasse, a présenté un beau rapport annuel, en faisant mention du concert fumerie d'avril 1915, des fêtes d'inauguration de l'église, du banquet de plus de 1,000 couverts, de la tombola; bref, la société a été le bras droit du curé.

Le rapport du trésorier contenait les chiffres suivants: recettes, \$3,155.22; payé à l'Exécutif, \$2,574.63; bénéfices en maladie, \$391.29; dépenses, \$168.88. En banque, \$210.90.

M. le Dr Rochon présida les élections des officiers. Il y eut ensuite discours intéressants, par le Dr Rochon, M. J. Hudon et le Rév. Père Casimir.

ILE DU CALUMET

Dimanche, le 23 janvier, avait lieu la première assemblée générale annuelle du nouveau conseil local de l'Ile du Calumet. M. le Dr O. J. Rochon représentait l'Exécutif. L'assemblée avait lieu dans la sacristie, en présence de M. le curé Beaudry.

Les mêmes officiers ont été réélus par acclamation.

Dans un court, mais vibrant discours, le distingué chapelain a remercié le conseil de la St-Joseph de tout le bien fait dans sa paroisse, et il a fait la louange de l'œuvre patriotique de l'Union St-Joseph.

Honneurs Civiques aux Directeurs de l'Union St-Joseph

M. le Dr Archambault.

Monsieur le Dr J. U. Archambault, médecin général de l'Union St-Joseph du Canada depuis huit ans, a été élu, par acclamation, maire de la Cité de Hull, troisième ville de la province de Québec. Les concitoyens de M. Archambault ont voulu par là rendre un hommage éclatant à l'intégrité, au dévouement et au civisme du nouveau magistrat, hommage d'autant plus magnifiquement que les luttes passées ont été violentes et disputées. Elu maire par une forte majorité en 1911, M. le Dr Archambault s'est vu évincer des honneurs par deux reprises en 1914 et en 1915. Cette année, il a recueilli l'unanimité des suffrages: le mérite a triomphé des coteries et des clans.

Jeune encore, Monsieur Archambault a un avenir brillant devant lui. A une honorabilité parfaite, il joint une courtoisie que l'on ne put jamais prendre en défaut. Son talent oratoire sert admirablement les qualités de cœur et d'esprit qui en font un mutualiste averti, un patriote sincère, un homme public entreprenant, prudent et dévoué.

Monsieur Eugène J. Labelle.

Monsieur Eugène Labelle a été élu de nouveau échevin du Quartier By de la ville d'Ottawa. L'an dernier, il avait posé sa candidature au bureau des commissaires, mais sans succès. Cette année, les électeurs se sont empressés de lui confier de nouveau la défense des intérêts de la basse-ville au conseil de ville de la capitale.

Monsieur Labelle se réclame encore de la catégorie des jeunes. Au fait, il n'a que quarante-deux ans. S'il jouit déjà d'une grande popularité, c'est dû à son mérite, à son travail et à sa bonne conduite. Ce n'est pas un paroleur, mais un travailleur. Il poursuit lentement le but qu'il veut atteindre; et il a déjà à son actif plusieurs œuvres importantes.

Inutile de dire que l'échevin Labelle a toujours été un franc patriote, qui a contribué sa part à la défense des écoles bilingues et de la cause française.

Directeur de l'Union St-Joseph du Canada depuis cinq ans, il rend de précieux services à l'Exécutif, parce que sa position de secrétaire-receveur du plus gros conseil local de la Société le met en contact avec les membres et lui permet de se renseigner sur les réformes nécessaires à l'administration.

Mr Joseph Sylviani Tétreault.

Monsieur le Notaire Tétreault a été réélu, par acclamation, échevin de la ville de Sherbrooke.

Les qualités dont Monsieur Tétreault a toujours su faire preuve, tant dans sa profession de notaire que dans ses devoirs de mutualiste, lui méritaient ce témoignage de confiance. Au point de vue civique, il a été, d'ailleurs, une précieuse acquisition pour le conseil de ville de la reine des Cantons de l'Est. C'est un homme d'une grande sûreté de jugement, capable d'étudier toutes les questions froidement. Il excelle dans l'art d'aplanir les difficultés, parce que, toujours maître de lui-même et de sa parole, il sait ne s'avancer que quand le moment est propice et traiter habilement quand il le faut.

L'urbanité de Monsieur Tétreault lui a fait de nombreux et fidèles amis.

Depuis seize ans, le sympathique notaire a toujours rempli une place importante au sein du Conseil Exécutif de la Société; il a été membre du comité financier, puis 2e vice-président général, puis enfin 1er vice-président général.

Il n'a pas encore atteint la quarantaine. L'avenir est aux jeunes qui travaillent.

M. J. Alexandre Guibault.

La victoire éclatante de M. J. Alexandre Guibault, dans la lutte à la mairie de la ville de Joliette, n'a surpris personne. Certes, l'ex-maire avait affaire à forte partie; des adversaires tenaces mettaient tout en œuvre pour ruiner sa popularité toujours croissante. Mais

lui n'était pas homme à ne pas rendre coup pour coup. Après une campagne vigoureuse, il a obtenu près des deux tiers des votes. Si son triomphe lui fait honneur, il est aussi à la louange de la ville de Joliette, qui a si bien su reconnaître le mérite et déjouer les intrigues les mieux combinées.

L'Union St-Joseph se réjouit des succès de M. Guibault, l'un de ses plus précieux conseillers. Il est membre de l'Exécutif depuis cinq ans, et déploie dans l'étude des questions mutuelles, une grande puissance d'intelligence, une vigoureuse souplesse de raisonnement, une absolue maîtrise de science légale. Homme plutôt sobre en paroles, il sait s'élever, à l'occasion, à la hauteur d'une éloquence académique et châtiée. Ce qui frappe surtout, chez lui, c'est l'argumentation serrée, lucide, concise et nerveuse.

A ses talents d'homme public, de juriste et de mutualiste, M. Guibault joint une sociabilité exquise. On est surpris de voir cet homme positif, penseur et froid, se métamorphoser facilement non seulement en aimable compagnon mais même en véritable "enfant terrible".

Nos félicitations au maire réélu de Joliette.

Félicitations au Docteur Archambault.

On nous transmet la résolution suivante, adoptée par le Conseil Notre-Dame de Hull de l'Union St-Joseph du Canada:

Résolu:

Qu'officiers et membres du Conseil local Notre-Dame de Hull de l'Union St-Joseph du Canada ont appris avec un réel bonheur l'élection par acclamation de leur estimé président, M. le Dr J. U. Archambault, à la mairie de la cité de Hull.

Qu'ils regardent cette élection comme un témoignage non équivoque rendu par la population toute entière au mérite, à la compétence et au civisme de Monsieur J. U. Archambault.

Qu'ils félicitent le nouveau Maire de l'honneur insigne dont il est l'objet, honneur susceptible de rejaillir sur la société mutuelle à laquelle il a toujours consacré le meilleur de ses énergies.

Qu'ils font des vœux pour le succès du nouvel administrateur de la Cité, à qui ils réitèrent l'expression de leurs sentiments de confiance, de considération et d'amitié.

CONDOLEANCES

Des résolutions de condoléances ont été adoptées:

Par le Conseil local de St-Isidore de Prescott No 49, à l'occasion de la mort de Joseph Leduc, avec sympathie à la famille Leduc.
Par le Conseil local de Caraque No 212, à l'occasion du décès du fils du sociétaire Fred. Blanchard.
Par le Conseil local de la Pointe Gatineau No 14, à l'occasion de la mort de Madame Vve Denis Bélanger, mère des dévoués confrères Fernando, Wilfrid et René Bélanger, et belle-mère du visiteur Hormidas Charette.

LE CENTIN COLLEGIAL

Voici quel a été le produit des souscriptions au Centin Collégial durant l'année 1915:

| | |
|-----------|----------|
| Janvier | \$ 47.59 |
| Février | 49.24 |
| Mars | 50.07 |
| Avril | 53.76 |
| Mai | 36.22 |
| Juin | 42.03 |
| Juillet | 27.46 |
| Août | 22.03 |
| Septembre | 18.54 |
| Octobre | 26.08 |
| Novembre | 13.49 |
| Décembre | 37.35 |

Total..... \$423.86

Il s'agit donc d'une moyenne mensuelle de \$35.32.

Ce total de \$423.86 démontre que 3,532 membres seulement, sur 28,000, payent leur centin collégial. Mais il y a eu tout de même amélioration sur les années passées. Voici qu'elles ont été les recettes depuis cinq ans:

| | |
|-----------|----------|
| 1910-1911 | \$759.20 |
| 1912 | 264.49 |
| 1913 | 149.23 |
| 1914 | 256.11 |
| 1915 | 423.86 |

Il faut faire en sorte que la recette de 1916 soit le double de celle de 1915.

Pour l'information de nos Conseils, nous donnons ci-après la liste complète des souscriptions de 1915:

| | |
|--------------------------------|---------|
| Notre-Dame d'Ottawa | \$47.73 |
| Notre-Dame de Hull | 25.05 |
| Mattawa | 22.30 |
| Québec, No 29 | 19.69 |
| Valleyfield | 16.28 |
| Edmunston, N.-B. | 16.15 |
| Ste-Anne d'Ottawa | 13.87 |
| Ste-Elizabeth, Montréal | 13.41 |
| Trois-Rivières | 12.48 |
| St-David, Lévis | 11.96 |
| St-Boniface, Man. | 10.00 |
| Coaticook | 8.85 |
| St-Sauveur, Québec | 8.12 |
| N.-D. des Laurentides | 6.58 |
| Windsor | 6.30 |
| Hochelaga | 5.24 |
| St-Francois d'Assises d'Ottawa | 5.00 |
| St-Joseph de Hull | 5.00 |
| Sherbrooke | 4.85 |
| Almaville | 4.60 |
| St-Roch de Québec | 4.45 |
| St-Anselme | 4.32 |
| Rockland | 4.23 |
| Papineauville | 3.91 |
| Fournier | 3.72 |
| Price | 3.68 |
| Keewatin | 3.16 |
| St-Clet | 3.05 |
| St-André Avellan | 3.00 |
| Rimouski, Qué. | 2.97 |
| Trois-Pistoles | 2.83 |
| Domaine Lairat | 2.79 |
| St-Zacharie | 2.68 |
| Thetford Mines | 2.66 |
| Montmorency | 2.61 |
| Gracefield | 2.53 |
| Mont Joly | 2.43 |
| Jeune Lorette | 2.43 |
| Montebello | 2.41 |
| Ste-Anne, Thetford | 2.27 |
| St-Ours | 2.25 |
| St-Marc des Carrières | 2.20 |
| Rivière du Loup | 2.18 |
| Windsor Mills | 2.16 |
| St-Rédempteur, Hull | 2.15 |
| Chaudière Station | 2.14 |
| Ville Emard | 2.10 |
| Victoria Harbour | 2.00 |
| Ste-Angèle Laval | 1.99 |
| Ste-Marie, Beauce | 1.88 |
| Sturgeon Falls | 1.87 |

| | |
|--------------------------|------|
| St-Charles, Ottawa | 1.81 |
| Maillardville, C.-A. | 1.82 |
| St-Nicholas | 1.80 |
| St-Laurent d'Orléans | 1.80 |
| Ste-Tite | 1.79 |
| Rimouski | 1.72 |
| N.-D. Salette | 1.66 |
| St-Edouard, Montréal | 1.59 |
| Belle-Rivière | 1.56 |
| Sudbury | 1.56 |
| Plaisance | 1.50 |
| St-Romuald | 1.46 |
| St-Casimir | 1.46 |
| Chambord | 1.45 |
| Beaumont | 1.44 |
| Ste-Agathe des Monts | 1.44 |
| St-Hyacinthe | 1.42 |
| St-Eugène, Ont. | 1.41 |
| Cacouna | 1.40 |
| St-Gabriel Stratford | 1.40 |
| St-Norbert, Man. | 1.35 |
| Les Eboulements | 1.29 |
| Cap Madeleine | 1.26 |
| Sarsfield | 1.21 |
| Laurinville | 1.17 |
| Cheneville | 1.17 |
| Rochonville | 1.15 |
| Ripon | 1.11 |
| St-Prosper, Champlain | 1.10 |
| Terrebonne | 1.07 |
| Walkerville | 1.06 |
| La Macaza | 1.06 |
| Tecumseh | 1.05 |
| St-Louis de Lévis | 1.05 |
| St-Philippe d'Argenteuil | 1.03 |
| Grenville | 1.00 |
| St-J.-Bte d'Ottawa | .98 |
| Rivière Blanche | .96 |
| St-Damase | .92 |
| St-Eleuthère | .88 |
| Normandin | .81 |
| Petit Rocher | .80 |
| Casselman | .79 |
| Lemieux | .78 |
| Rivière Trois Pistoles | .75 |
| Wotton | .75 |
| St-Bernard | .72 |
| Paspébiac | .71 |
| Campbelton | .67 |
| Mont Louis | .66 |
| St-Pierre Montmagny | .64 |
| Ste-Rose Déglé | .64 |
| St-Bruno, Kam. | .63 |
| St-Fabien | .62 |
| St-Simon | .61 |
| Ste-Flore | .60 |
| Ste-Louise | .60 |
| Leclercville | .60 |
| St-Anaclet | .57 |
| St-Alexandre | .52 |
| L'Epiphanie | .50 |
| Ile du Calumet | .48 |
| Rivière à Pierre | .46 |
| Vonda | .45 |
| Capucins | .42 |
| Ste-Marguerite | .40 |
| Grande Rivière | .39 |
| St-Julie Somerset | .37 |
| Mont Carmel | .29 |
| St-Raymond | .24 |
| Pierreville | .22 |
| Lambton | .20 |
| N.-D. des Anges | .20 |
| St-Aimé | .20 |

Concours de Recrutement de L'Union St-Joseph du Canada

\$500.00 en primes offertes

1° Aux agents.
2° Aux nouveaux membres.

Il y aura

75 PRIMES

soit :

| | | |
|----|-----------|-----------------------------|
| 1° | 1 | prix de \$200.00 = \$200.00 |
| 2° | 1 | " 100.00 = 100.00 |
| 3° | 1 | " 50.00 = 50.00 |
| 4° | 1 | " 20.00 = 20.00 |
| 5° | 1 | " 10.00 = 10.00 |
| 6° | 10 | " 5.00 = 50.00 |
| 7° | 10 | " 2.00 = 20.00 |
| 8° | 50 | " 1.00 = 50.00 |
| | 75 | \$500.00 |

Les primes seront distribuées par **Tirage**

L'agent qui fait admettre un membre a droit à **deux** chances.

Le nouveau membre a droit à **une** chance.

Le tirage se fera au bureau-chef de la société, à la fin du Concours. Même en ne faisant admettre qu'un membre, l'agent court une chance de décrocher une prime de \$50, de \$100 ou de \$200. Le gros lot peut échoir à n'importe qui; mais plus on acquiert de billets de tirage, plus on court chance de sortir vainqueur du concours.

Commission En outre du droit de tirage sur les primes, l'admission d'un nouveau membre donne droit à une commission de \$2.00 pourvu que 3 mois de contributions soient payés à la société.

Durée du Concours: Du 15 nov. 1915 au 15 mai 1916

A l'œuvre. les vrais amis de la mutualité catholique et nationale!

Réclamations payées en janvier

| No du décès | Nom du décédé | No de police | Nom du réclamant | Date du décès | Montant de la police | Date du paiement | Résidence. |
|-------------|--------------------|--------------|-------------------|---------------|----------------------|------------------|-----------------|
| 2653 | M. B. Cadorette | 59936 | F. L. Cadorette | 20 juil. | 500.00 | 28-1-16 | D'Israëli. |
| 2704 | Bigras, E. B. | 57711 | Mde E. Bigras | 14 sept. | 1,000.00 | 28 | Ottawa. |
| 2725 | Bélangier, Joëam | 22489 | M. A. Deschênes | 13 oct. | 1,000.00 | 13 | Val Brillant. |
| 2729 | Fournier, Théod. | 43853 | A. Pelletier | 11 nov. | 1,000.00 | 28 | Haileybury. |
| 2733 | Arbour, M. Lse. | 1413 | Azarie Racette | 23 " | 75.00 | 28 | Joliette. |
| 2736 | Quesnel, Dr. Eug. | 2643 | Joséphine Quesnel | 24 " | 1,000.00 | 13 | Ottawa. |
| 2741 | Larochelle, Jos. | 10265 | Ovide Larochelle | 27 " | 750.00 | 22 | St-Prosper. |
| 2747 | Watier, Albertine | 31528 | Ad. Gagnon | 2 déc. | 75.00 | 13 | Montréal. |
| 2748 | Renaud, Alma | 44515 | A. Beneteau | 9 " | 75.00 | 13 | McGregor. |
| 2753 | Cérard, Louis | 13770 | R. Cloutier | 18 " | 750.00 | 22 | St-Joseph Bee. |
| 2754 | Guertin, Joséphine | 21386 | G. D. Simard | 1 nov. | 100.00 | 28 | Montréal. |
| 2755 | Jean, Alexina | 44563 | Alph. Ouellette | 12 déc. | 100.00 | 13 | Riv. du Loup. |
| 2756 | Fink, Albert | 51175 | G. L. Fink | 11 " | 1,000.00 | 22 | Ottawa. |
| 2758 | Moguin, Albina | 1883 | Chs. Boulet | 11 " | 75.00 | 21 | Sudbury. |
| 2759 | Lapage, Céline | 27423 | Chs. Poirier | 19 " | 75.00 | 21 | St-Chs. Caplan. |
| 2760 | Tourangeau, A. | 37410 | J. Courtemanche | 26 " | 100.00 | 28 | Ferme Neuve. |
| 2767 | Rivard, Onésime | 48921 | A. Aubry | 24 " | 1,500.00 | 22 | Grand'Mère. |
| 2768 | Richer, M. J. | 26025 | P. Davidson | 18 " | 75.00 | 28 | L'Orignal. |
| 2769 | Arbour, Ella | 25300 | Wm. H. Arbour | 28 " | 100.00 | 28 | Waubashene. |
| 2770 | Denis, Ephrem | 11728 | R. D. Bolduc | 15 " | 15.00 | 22 | Beauceville. |
| 2772 | Bellegarde, F. | 53987 | J. Bte. Rodrigue | 3 jan. | 75.00 | 28 | St-Ludger. |
| 2773 | Savard, Wilfrid | 8141 | G. Sabourin | 5 " | 1,000.00 | 28 | Hawkesbury. |
| 2779 | Léger, Jean | 48206 | Julien Léger | 31 déc. | 1,500.00 | 28 | Alexandria. |

REMERCIEMENTS

McGregor, Ont., 21 janvier 1916.—J'exprime mes plus sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée à m'envoyer le chèque de \$75 qui m'était dû par suite de la mort de mon épouse. Je vous promet d'encourager tout le monde à appartenir à l'Union St-Joseph, car c'est un grand avantage

et un grand soutien pour ceux que le malheur frappe. Je désire que mes remerciements soient publiés dans le "Prévoyant."

ARTHUR BENETEAU.

St-Zacharie, 14 janvier 1916.—Madame Délima Lessard me prie de vous transmettre ses remerciements pour la promptitude avec laquelle vous lui avez réglé

Tableau d'honneur

Membres admis en janvier 1916.

| | |
|--|----|
| Arpin, Pierre, St-Jean, Qué. | 6 |
| Allard, J.-A., Brompton | 2 |
| Bazinet, J.-B., Garson Mine, Ont. | 3 |
| Bérubé, Aug., Edmundston, N.B. | 1 |
| Bélangier, E., Val Brillant | 2 |
| Baillargeon, V., Windsor | 2 |
| Blondin, A., Plantagenet | 1 |
| Bordeleau, L., Proulxville | 1 |
| Beaulieu, Chs, Ste-Anne Pocatière | 1 |
| Biron, C.-B., Ste-Sophie de Lévrard | 2 |
| Bélangier, J.-A., Montréal | 1 |
| Bédard, U., Notre-Dame des Laurentides | 3 |
| Bouvette, B., Hawkesbury | 1 |
| Bélangier, J.-O., St-Fabien | 1 |
| Conseil de Rochon, No 190 | 1 |
| Caron, J.-P.-A., L'Islet | 1 |
| Cabana, Hull | 1 |
| Charest, Bruno, Lac aux Sables | 1 |
| Conseil Ste-Anne de Thetford, No 274 | 2 |
| Dignard, J.-E., Sudbury | 16 |
| Duchesneau, J., Jeune Lorette | 1 |
| Durant, L.-S., Coaticook | 1 |
| Décarie, J., Ottawa | 1 |
| Dubeau, F., Rockland | 1 |
| Denis, Jules, Fournier, Ont. | 1 |
| Fournier, Jos., Granby | 3 |
| Fournier, H.-C., Drummondville | 1 |
| Fontaine, O., Charly | 3 |
| Fournier, Ed., Cache Bay | 1 |
| Grondin, Ph., Stoney Point, Ont. | 2 |
| Guay, Jos., Shawinigan Falls | 3 |
| Grenier, Ths, Baie Shawinigan | 2 |
| Gravel, J.-A., St-Narcisse | 3 |
| Gouin, Denis, Lachine | 2 |
| Gauvreau, E., Bonaventure | 3 |
| Gignac, Az., St-Alban | 1 |
| Hamelin, Isidore, Hull | 1 |
| Joubert, U.-L., Ripon | 1 |
| Legault, J.-H., Ottawa | 1 |
| Laëroix, J., Garson Mine, Ont. | 3 |
| LaDurantaye, R., Rockland | 1 |
| Laviolette, H., Alfred | 1 |
| Lemieux, J.-M., Ottawa | 7 |
| Landry, John, Gascons | 1 |
| Landriault, Homer, North Bay | 1 |
| Leclere, Ls, Ottawa | 1 |
| Landriault, L.-E., Ripon | 1 |
| L'Heureux, J.-E., Lac à la Tortue | 2 |
| Levesque, P., Chicoutimi Ouest | 1 |
| Levacque, J.-B., St-Eugène, Ont. | 2 |
| Larivière, F.-X., Montréal | 1 |
| Lacasse, N., Mattawa | 1 |
| Lamarre, N., St-Polycarpe | 1 |
| Larose, Eus., Thetford Mines | 7 |
| Lacombe, Z., Glen Robertson | 1 |
| Mailloux, Ad., St-Joachim, Ont. | 4 |
| Morin, J., St-Maurice | 1 |
| Morin, J.-A., Ottawa | 1 |
| Marcel, S., La Reine | 2 |
| Mourant, J.-A., Caraque, N.B. | 1 |
| Raymond, D., Ottawa | 2 |
| Rheault, Nap., Stanford | 1 |
| Robitaille, O., Pointe Gatineau | 1 |
| Savard, D., St-Raymond | 1 |
| Sauvé, Eug., Montréal | 2 |
| Tétreault, Art., St-Ephrem | 2 |
| Tessier, G.-J.-H., Québec | 4 |
| Vaillancourt, P., Rimouski | 1 |
| Whelan, J., Ottawa | 1 |

136

la police de \$500.00 de feu Antonio Fec-teau, son fils.

Votre tout dévoué,
JOS DRAPEAU.

Ottawa, 26 janvier 1916.—Nous accusons réception de votre chèque au montant de mille piastres, en règlement de la police d'assurance de notre fils Albert, décédé en décembre dernier.

Nos sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle vous vous êtes acquitté de vos obligations.

Vos tout dévoués,
Mr et Mad. GEO. L. FINK.

Tableau Noir

Conseils arriérés dans leurs rapports au bureau-chef.

- 24 Les Piles.
- 56 Lac aux Sables.
- 57 St-Benoit Labre.
- 70 St-Jean Baptiste, Montréal.
- 101 Blind River.
- 119 East Broughton.
- 177 L'Islet.
- 187 Cabano.
- 208 Grande Baie.
- 214 Lamèque, N.B.
- 250 Mont Royal.
- 313 Marieville.
- 369 Chandler.
- 329 Bernierville.
- 396 Gentilly.
- 551 Cochrane.
- 536 La Macaza.
- 584 Val Barrette.

| Echelle applicable aux membres admis après le 1er septembre 1911 | | | | | Caisse d'assurance et de secours réunies | | | | |
|--|-------|---------|---------|---------|---|--|--|--|--|
| CAISSE D'ASSURANCE | | | | | (inclus l'administration.) | | | | |
| CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) | | | | | Conditions et Avantages | | | | |
| Pour une police de | | | | | BÉNÉFICES: | | | | |
| Age | \$500 | \$1,000 | \$1,500 | \$2,000 | EN INVALIDITÉ | | | | |
| | \$ c. | \$ c. | \$ c. | \$ c. | La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. | | | | |
| 16 | 77 | 1 23 | 1 70 | 2 16 | A 70 ANS: | | | | |
| 17 | 77 | 1 23 | 1 70 | 2 16 | Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. | | | | |
| 18 | 77 | 1 23 | 1 70 | 2 16 | AU DÉCÈS: | | | | |
| 19 | 77 | 1 23 | 1 70 | 2 16 | Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans. | | | | |
| 20 | 77 | 1 23 | 1 70 | 2 16 | | | | | |
| 21 | 77 | 1 23 | 1 70 | 2 16 | | | | | |
| 22 | 78 | 1 26 | 1 74 | 2 22 | | | | | |
| 23 | 79 | 1 28 | 1 77 | 2 26 | | | | | |
| 24 | 81 | 1 31 | 1 82 | 2 32 | | | | | |
| 25 | 82 | 1 34 | 1 86 | 2 38 | | | | | |
| 26 | 84 | 1 37 | 1 91 | 2 44 | | | | | |
| 27 | 86 | 1 41 | 1 97 | 2 52 | | | | | |
| 28 | 87 | 1 44 | 2 01 | 2 58 | | | | | |
| 29 | 89 | 1 48 | 2 07 | 2 66 | | | | | |
| 30 | 91 | 1 52 | 2 13 | 2 74 | | | | | |
| 31 | 93 | 1 56 | 2 19 | 2 82 | | | | | |
| 32 | 96 | 1 61 | 2 27 | 2 92 | | | | | |
| 33 | 98 | 1 65 | 2 33 | 3 00 | | | | | |
| 34 | 1 00 | 1 70 | 2 40 | 3 10 | | | | | |
| 35 | 1 03 | 1 75 | 2 48 | 3 20 | | | | | |
| 36 | 1 06 | 1 81 | 2 57 | 3 32 | | | | | |
| 37 | 1 09 | 1 87 | 2 66 | 3 44 | | | | | |
| 38 | 1 12 | 1 93 | 2 75 | 3 56 | | | | | |
| 39 | 1 15 | 1 99 | 2 84 | 3 68 | | | | | |
| 40 | 1 18 | 2 06 | 2 94 | 3 82 | | | | | |
| 41 | 1 22 | 2 13 | 3 05 | 3 96 | | | | | |
| 42 | 1 26 | 2 21 | 3 17 | 4 12 | | | | | |
| 43 | 1 30 | 2 29 | 3 29 | 4 28 | | | | | |
| 44 | 1 34 | 2 37 | 3 41 | 4 44 | | | | | |
| 45 | 1 38 | 2 46 | 3 54 | 4 62 | | | | | |
| 46 | 1 43 | 2 55 | 3 68 | 4 80 | | | | | |
| 47 | 1 48 | 2 65 | 3 83 | 5 00 | | | | | |
| 48 | 1 53 | 2 75 | 3 98 | 5 20 | | | | | |
| 49 | 1 59 | 2 88 | 4 17 | 5 40 | | | | | |

L'âge donné par l'aspirant constitue une condition essentielle du contrat intervenu entre lui et la Société. Preuve de cet âge devra être faite avant le paiement de la police.

Les contributions sont fixées d'après l'anniversaire le plus près de la date d'admission du nouveau membre dans la Société.

Conseils et Bureaux dans les villes

Nom et adresse des Percepteurs

VILLE D'OTTAWA.

Notre-Dame, No. 1, Eug. Labelle, 329 Dalhousie.
 Ste-Anne, No. 93, Arthur Morin, Salle Ste-Anne.
 St-François d'Assise, No 94, D. Raymond, 46 Garland.
 St-Jean-Baptiste, No 124, F. Bonenfant, 153 Queen
 Ste-Famille, No 180, Chs Langlois, 50 Springhurst.
 St-Charles, Clarkstown, No 221, J.-M. Cardinal,
 214 Beechwood.

VILLE DE HULL.

Notre-Dame No 2, Henri Bélanger, 119 Principale.
 St-Rédempteur, No 136, Adélar Beauchamp,
 3 St-Hyacinthe.
 St-Joseph, No...., Rév. J. Larocque, St-Joseph de
 Hull.

VILLE DE QUEBEC.

Québec, No 129, Albert Boulet, 167 Richelieu.
 St-Sauveur, No 141, Dr Geo. Racine, 21 Sauvageau.
 St-Roch No 193, Chs Mailly, 60 St-François.

VILLE DE MONTREAL.

Montréal, No 40, J.A. Boisseau, 1376 rue St-Hubert.
 Mont Royal, J.-A. Bélanger, 1709 Clark.
 St-Jean-Baptiste, Ed. Paquette, 2421 Christophe
 Colomb.
 Viauville, J.-W.-L. Forget, 226 Desjardins.
 St-Edouard, J.-D. Bélanger, 340 Beaubien.
 St-Stanislas, Alex. Bérubé, 628 Chambard.
 Ste-Elisabeth, L. Lachabne, 183 Lacasse.
 Hochelaga, J.-A. Renaud, 102 Cuvillier.
 St-Joseph, Jos. Dyonne, 260 des Seigneurs.
 St-Jean Berchman, J.-C. Legris, 2331 Papineau.
 Ville Emard, Dr E. St-Jacques, 191 Boulv. Monk.
 St-Vincent de Paul, Jos. Hamelin, 35 Champlagne.
 Pointe St-Charles, R. Plante, 370 Centre
 St-Eusèbe, Stanislas Léveillé, 196 Chapeau.
 Verdun, Ed. Slevan, 317 Rielle, Vedun

OFFICIERS

de l'Union St-Joseph du Canada

CONSEIL EXECUTIF.

Prés. d'Hon., Mgr C.-H. Gauthier, arch. d'Ottawa.
 Chap. gén., Mgr J.-O. Routhier, vic. gén., Ottawa
 Prés. général, O. Durocher ex-maire, Ottawa.
 1er vice-prés. gén., J.-S. Tétreault, not., échevin,
 Sherbrooke.
 2me " " G. J. Tessier, mutualiste, Qué.
 Méd. gén., J.-U. Archambault, M.D., maire, Hull.
 Directeurs, S.C. Larose, fonctionnaire, Ottawa
 " Eugène Labelle, échevin, Ottawa.
 " A.-E. Brunet, courtier, Montréal.
 " Alex. Guilbault, avocat, maire, Joliette.
 " A.-E. Vincent, industriel, Québec.
 " J.-P. Samson, gentilhomme, Lévis.
 " L.-A. Caron, industriel, Hull.

OFFICIERS GÉNÉRAUX.

Auditeurs supérieurs, A. Bélanger, Ottawa.
 " " J.-F.-H. Laperrière, Ottawa
 Secrétaire-trésorier, Charles Leclerc, Ottawa.
 Sous-secrétaire, Louis Leclerc, Ottawa.
 Sous-trésorier, Hector Ménard, Ottawa.
 Organisateur en chef, Dr O.-J. Rochon, Ottawa.
 Assist. " " G.-J.-H. Tessier, Ottawa.
 Organisateur, Eugène Sauvé, Ottawa.
 " " J.-M. Lemieux, Ottawa.
 " " J. Fournier, Granby.

CONSEILS DE DISTRICT.

Ottawa.

Président, Dr R.-H. Parent, Ottawa.
 Vice-Président, H. Auger, Ottawa.
 Secrétaire, Eug. Labelle, 327 Dalhousie, Ottawa.
 Trésorier, H. Laperrière, Ottawa.
 Syndic, Ph. Carrière, Ottawa.
 " Henri Bélanger, Hull.

Montréal.

Président, Dr J.-A. Duhamel, Montréal.
 Vice-Président, Dr W.-A. Besner, Valleyfield.
 Secrétaire, Dr J.-F.-A. Gatién, 72, 2me avenue,
 Viauville.
 Trésorier, G. E. Bégin, Sherbrooke.
 Syndic, Dr J.-A. Rousse, Montréal.
 " André Rousseau, Coaticook.

Québec.

Président, Ch. Mailly, Québec.
 Vice-Président, J.-L.-A. Godbout, Québec.
 Secrétaire, J.-A. Marceux, 129 St-Olivier, Québec.
 Trésorier, Dr P.-H. Bédard, 236 St-Jean, Québec.
 Syndic, Alfred Tanguay.
 " A.-E. Michon.

BUREAU MEDICAL.

Président, J.-U. Archambault, médecin général.
 Médecin adjoint, R.-H. Parent, Ottawa.
 " " P.-H. Bédard, Québec.
 " " J.-A. Duhamel, Montréal.

Résumé Financier

Actif — Recettes — Déboursés

MOIS DE DECEMBRE 1915

Actif le 1er décembre:

| | |
|---|---------------------|
| Prêts hypothécaires. | 22,903.00 |
| Obligations municipales et scolaires. | 1,108,391.91 |
| Propriété immobilière | 80,600.00 |
| Dépôts aux gouvern. | 10,000.00 |
| En caisse. | 159.13 |
| En Banques Nat., Prov., Royale. | 28,111.60 |
| Balances dues par les Conseils. | 265.31 |
| Diverses avances. | 8,823.29 |
| Total de l'Actif le 1er décembre | 1,259,254.24 |

Recettes du mois de décembre..... 46,218 07

Déboursés..... 1,305,472.31

Total de l'Actif le 30 décembre..... 1,263,278.87

Actif le 30 décembre:

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Prêts hypothécaires. | 22,898.88 |
| Obligations municipales et scolaires. | 1,125,198.70 |
| Propriétés immobilières. | 80,600.00 |
| Dépôts aux gouvern. | 10,000.00 |
| En caisse. | 121.86 |
| En Banques Nat., Prov., Royale. | 20,853.06 |
| Balances dues par les Conseils. | 172.40 |
| Diverses avances. | 8,433.37 |
| Total | 1,263,278.87 |

Recettes

| | |
|--------------------------------|------------------|
| Caisse d'assurance..... | 25,423.24 |
| Caisse de secours..... | 9,181.29 |
| Caisse d'administration..... | 8,399.09 |
| Fonds de réserve..... | 3,177.10 |
| Centin Collégial..... | 37.35 |
| Total des recettes..... | 46,218.07 |

Déboursés

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| Caisse d'assurance: | |
| Décès payés..... | 17,027.73 |
| Invalides..... | 481.00 |
| Vieil âge..... | 2,167.00 |
| Rachats B.C..... | 300.00 |
| Total Caisse d'Assurance..... | 19,975.73 |

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Caisse de secours: | |
| Bénéfices en maladie..... | 8,039.05 |
| Décès d'épouse..... | 600.00 |
| Total Caisse de Secours..... | 8,639.03 |

Caisse d'administration:

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| (a) Propagande: | |
| Commission aux agents..... | 401.50 |
| Salaires des organisateurs..... | 699.96 |
| 1/2 sol. du méd.-général..... | 125.00 |
| Rembours. des refusés..... | 122.32 |
| Frais de voyages..... | 615.21 |
| Annouces..... | 100.00 |
| Total re Propagande..... | 2,033.99 |

(b) Direction:

| | |
|--------------------------------|---------------|
| Salaires des Officiers..... | 208.34 |
| Frais voyages, Officiers..... | 129.60 |
| Honoraires re Assemblées..... | 165.00 |
| Total re Direction..... | 502.94 |

(c) Divers:

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| Salaires des employés..... | 1,204.08 |
| Comm. aux Cons. et Bureaux..... | 2,432.04 |
| Loyer des bureaux..... | 150.00 |
| Impressions et Papeterie..... | 131.39 |
| Frais de port..... | 280.33 |
| Nécessaire de bureaux..... | 21.60 |
| Audition..... | 150.00 |
| Frais de réception..... | 1.00 |
| Polices et certificats..... | 21.55 |
| Inspection et divers..... | 5.50 |
| Travail Spécial..... | 100.00 |
| Profits et pertes..... | 512.50 |
| Prévoyant..... | 280.00 |
| Total des divers..... | 5,289.90 |

Total Caisse d'admin..... 7,856.92

Fonds de Réserve:

| | |
|--|---------------|
| Taxes, entretien, réparations batisse..... | 254.15 |
| Salaira du Concierge..... | 120.82 |
| Eclairage..... | 10.93 |
| Chauffage..... | 149.99 |
| Total Fonds de Réserve..... | 535.89 |

Centin Collégial..... 185.85

Total des déboursés..... 37,193.44